



VILLE DE SION

**AVIS OFFICIEL  
VOTATIONS FEDERALES DU  
8 MARS 2015**

---

Conformément aux dispositions cantonales, les bureaux de vote ne sont ouverts plus que le samedi et le dimanche.

L'assemblée primaire de la commune municipale de Sion est convoquée les 7 et 8 mars 2015 pour se prononcer sur le rejet ou l'acceptation de/du:

**Objets fédéraux :**

**L'initiative populaire du 5 novembre 2012 « Aider les familles ! Pour des allocations pour enfants et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt »**

**L'initiative populaire du 17 décembre 2012 « Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie »**

**Objets cantonaux :**

**Aucun**

**Objets communaux :**

**Aucun**

Le bureau de vote du Casino (Grand-Pont) sera ouvert :

**1. Samedi 7 mars 2015**

- de 17H00 à 19H00

**2. Dimanche 8 mars 2015**

- de 10H00 à 12H00

**Possibilités de vote**

**1. Au bureau de vote**

Vous pourrez voter au bureau de vote sur présentation de la feuille de réexpédition valant carte civique, soit en utilisant le matériel reçu, soit en utilisant celui à disposition dans les isoloirs.

**2. Par correspondance**

Vous devrez utiliser le matériel qui vous aura été transmis et retourner l'enveloppe de transmission affranchie à vos frais à « Ville de Sion, case postale, 1950 Sion 2 » en veillant à poster votre envoi suffisamment tôt, de manière à ce qu'il parvienne à la Municipalité au plus tard le vendredi précédant le scrutin à 17h00 (heure limite). Selon la nouvelle loi, tout envoi insuffisamment affranchi sera refusé.

Vous aurez aussi la possibilité, plutôt que de la poster, de déposer simplement votre enveloppe de transmission non affranchie dans l'urne installée et scellée au guichet de la Police municipale, à la rue de Lausanne 23. Ce dépôt pourra être fait dès le lundi 2 mars 2015, chaque jour de 08h00 à 12h00, et de 13h30 à 17h00 jusqu'au vendredi qui précède le scrutin.

En tout état de cause, nous vous invitons à bien lire les instructions mentionnées sur la feuille de réexpédition valant carte civique.

LA CHANCELLERIE

Sion, le 2 février 2015